

L'U2P accueille favorablement la nomination de Michel Barnier

L'U2P accueille favorablement la nomination de Michel Barnier au poste de Premier ministre. Il était urgent de mettre fin à la vacance du pouvoir qui prévalait depuis les dernières élections législatives. Le climat d'incertitude est en effet néfaste aux entreprises de France, singulièrement aux TPE et PME, dont les décisions d'investissement, de développement et d'embauche sont assez largement gelées.

L'U2P constate que Michel Barnier a fait preuve de responsabilité et de sens de l'intérêt général dans les nombreuses fonctions qu'il a exercées. En tant que négociateur du Brexit, il a fait face à des intérêts totalement contraires et a su trouver une issue acceptable par les différentes parties. Ces qualités devront l'aider en tant que Chef du gouvernement et compte tenu des majorités de projet qu'il va falloir trouver.

L'U2P demande à être reçue le plus rapidement possible par le nouveau Premier Ministre pour évoquer les sujets qui concernent les petites entreprises comme la simplification administrative, la réforme du financement de la protection sociale, la poursuite du soutien à l'apprentissage, ou encore la réforme de la représentativité patronale afin de renforcer la place des TPE. Michel Picon, Président de l'U2P, souhaite ainsi que son organisation soit associée à l'élaboration des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale.

Enfin, l'U2P compte sur le nouveau Premier ministre pour remettre la concertation et le dialogue social au cœur des décisions publiques, sachant que les organisations de salariés et patronales ont démontré leur capacité à trouver des accords et que cette expérience est plus que jamais utile en l'absence de majorité parlementaire à l'Assemblée nationale.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.09.26

Paris, 5 septembre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).